POLITIQUE *Plainte déposée contre Christian Schœttl*

Des investigations à venir

Suite au dépôt de plainte à l'encontre du conseiller général Christian Schœttl, le parquet d'Evry s'apprête à demander des investigations complémentaires.

La ferme de la Brosse, à Janvry. Réaménagée pour accueillir des personnes handicapées, puis embellie au fil des travaux.

Des nuages sombres s'amoncellent au-dessus de la paisible commune de Janvry. Son maire et conseiller général, Christian Schœttl (Non-inscrit de droite), fait l'objet d'une plainte pour abus de confiance (*notre édition du Républicain du 1er décembre*), déposée le 17 novembre par l'association Les Mains vertes du district, qui s'occupe de travailleurs handicapés et dont l'élu était encore tout récemment le président. L'association invoque des travaux et des coûts non justifiés pour l'aménagement de son nouveau local, à la ferme de la Brosse à Janvry, dont aurait bénéficié personnellement son propriétaire, Christian Schœttl. Des travaux qui ont été subventionnés par le Conseil général de l'Essonne. Alerté par le directeur de l'association, le président du Conseil général, Michel Berson, saisissait dès le 2 novembre le procureur de la République. Après une première expertise du dossier, le parquet pourrait vraisemblablement ouvrir une enquête préliminaire dès la fin de la semaine. « *Des investigations plus poussées sont nécessaires* », explique-t-on au tribunal d'Evry. De son côté, l'association Les Mains vertes a tenu à réagir à sa mise en cause dans nos colonnes par Christian Schœttl, au sujet d'un « *voyage au Maroc* ». Son directeur et président d'honneur, Michel Gerber, précise que cette sortie n'a rien d'anormal : « *L'association organise tous les ans un voyage pour les personnes handicapées avec du personnel encadrant : Bretagne en 1999, séjour au ski entre 2000 et 2003 et Maroc en 2005 (avec interruption en 2004). Ces séjours sont soumis à une réglementation très stricte. Ils sont financés par les services de l'aide sociale du Conseil général (notre autorité de tutelle), validés par les parents ou les tuteurs et votés par le conseil d'administration de l'association.* » Chaque semaine apporte son lot d'éléments nouveaux. Ainsi, au 23 novembre 2005, la ferme de la Brosse n'avait toujours pas fait l'objet d'un changement d'affectation du bâti (d'ancien local de brocante en locaux fonctionnels pour personnes handicapées), auprès des impôts. A cette date en effet, aucune déclaration du propriétaire, Christian Schœttl, n'était encore parvenue au centre des impôts fonciers de Palaiseau. Or, cette déclaration aurait dû être portée à la connaissance de l'administration dans les quatre-vingt-dix jours après la réalisation des travaux, achevés pourtant en octobre 2004...

Stéphane Piraud